

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

CABINET DU PREFET
Bureau du Cabinet
Section des Interventions
ID/n° 25608

ARRAS, le 27 JUIL. 2007

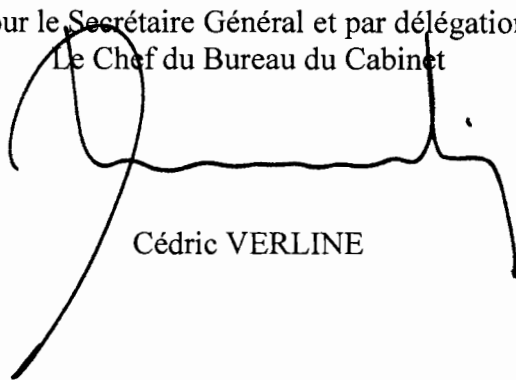
Monsieur le Secrétaire Général,

Vous aviez appelé mon attention sur le port illégal d'uniforme de policiers municipaux par deux agents de la voie publique de Vitry-en-Artois.

Après un examen attentif de cette affaire, je vous informe que le maire de la commune a reconnu sa responsabilité lors de la commande des tenues de ses agents en indiquant qu'il s'agissait plus d'une confusion que d'une négligence des dispositions de la loi. Une régularisation bienveillante de la situation est en cours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Secrétaire Général et par délégation
Le Chef du Bureau du Cabinet



Cédric VERLINE

Monsieur Eric BEZIAU
Secrétaire Général Adjoint du
Syndicat Indépendant de la Police Municipale
139 rue des Poissonniers
75018 **PARIS**